



ENVIE D'UNE EXPÉRIENCE
UNIQUE ET UTILE ?

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS,
30 ANS EN SITUATION DE HANDICAP ?
VOTRE MISSION VOUS ATTEND SUR

SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR
#FAITESLESAUT



VOTRE MISSION VOUS ATTEND SUR
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR

#FAITESLESAUT



Conception/Rédaction : Publicis Consultants - Photo : © SIPA

faites
le
saut



S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

Un engagement volontaire

Le Service Civique est **un engagement volontaire de 6 à 12 mois** au service de l'intérêt général. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est **indemnisé 580 €* par mois**.

Ouvert à tous les jeunes

Le Service Civique est une expérience unique ouverte à tous les **jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, **sans condition de diplôme**. Seule votre motivation compte !

En France ou à l'étranger

Vous pouvez réaliser votre mission de Service Civique auprès d'une association (fédération, ONG...), d'une fondation, d'une collectivité territoriale (mairie, conseil régional...), d'un établissement public (hôpital, musée, université...) d'un bailleur de logement social ou des services de l'Etat (école, préfecture, gendarmerie...).

De nombreuses missions possibles

Trouvez votre mission sur service-civique.gouv.fr dans l'un des **9 domaines d'action** reconnus prioritaires pour la Nation.

*Cette indemnité se compose de 472,97 € pris en charge par l'Etat (majorés de 107,66 € selon critères sociaux) + 107,58 € pris en charge par l'organisme d'accueil.

UNE MISSION POUR CHACUN AU SERVICE DE TOUS

Envie d'être utile, agir pour le bien collectif, aller à la rencontre des autres, explorer de nouveaux horizons, développer vos compétences ? Le Service Civique est une opportunité de vous engager dans une mission d'intérêt général qui vous passionne parmi ces 9 domaines d'action.

 Culture et Loisirs

 Éducation pour tous

 Environnement

 Solidarité

 Sport

 Intervention d'urgence
en cas de crise

 Mémoire et citoyenneté

 Santé

 Développement
international et action
humanitaire

Pour découvrir les missions et devenir volontaire

SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES

“
*Le Service Civique
permet véritablement
de mettre ses qualités
au profit d'une cause
ou d'un projet qu'on
souhaite défendre.*

Moustafa, 16 ans

“
*Partir à l'étranger en Service Civique
m'a fait sentir véritablement utile dans mon rôle
de jeune citoyenne européenne. Je conseille à tous
les jeunes de vivre ce type d'expérience !*

Julie, 19 ans

“
*Je trouve que le Service Civique est
un très bon moyen pour un jeune en
situation de handicap de commencer ou
d'étoffer sa vie sociale et professionnelle.
Je recommande cette aventure à tous les
jeunes qui souhaitent s'engager sur des
missions utiles.*

Benoit, 24 ans

91%
**des volontaires satisfaits
de leur mission***

*Enquête Mediapost 2016

LES AVANTAGES DE VOTRE ENGAGEMENT

Pendant votre mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur de votre structure d'accueil.
- La carte du Service Civique vous offrant les mêmes avantages que la carte d'étudiants.
- Une formation Civique et Citoyenne théorique accompagnée d'une formation pratique aux Premiers Secours (PSC1).
- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés cumulables avec votre indemnité mensuelle.
- Une couverture sociale complète avec prise en charge de vos dépenses de santé (maladie, maternité...).

Après votre mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir votre engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable à toutes les étapes de votre parcours : formation, emploi, bénévolat...
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant toute la durée de votre mission.

Toutes les informations pratiques

SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR/JEUNES-VOLONTAIRES